

Renouvellement quotient familial pour l'année scolaire 2020 / 2021

DOSSIER à constituer :

- la fiche famille **dûment complétée** (1 fiche par famille)
- pour le renouvellement de la carte de quotient familial, **les photocopies suivantes** :

- ◇ **Justificatifs de ressources :**

- Dernier avis d'imposition

- ◇ **et selon votre situation,**

- 3 derniers bulletins de salaire
ou décompte des indemnités journalières de la Sécurité Sociale
ou relevé des indemnités du Pôle emploi
ou bilan comptable pour les artisans ou attestation établie par votre comptable
- Attestation de paiement des allocations familiales (CAF), datée de moins de 3 mois

- ◇ **Justificatifs de charges :**

- Locataires : dernière quittance de loyer
- Accédants à la propriété : plan de remboursement
- Attestation d'hébergement + photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

A transmettre : Prolongation jusqu'au 30 juin 2020, dossier complet à envoyer par email dee@mairie-bezons.fr ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du lundi 25 mai 2020 aux horaires d'ouverture habituels ou sur rendez-vous, Direction de l'enfance et des écoles au 01.79.87.62.90.

ATTENTION : La nécessité de faire renouveler son quotient familial tous les ans concerne l'ensemble des familles. Il ne pourra pas être procédé à un réajustement rétroactif des factures déjà acquittées, même en cas de changement de quotient pour la période considérée.

FICHE FAMILLE

Responsables légaux

<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> responsable légal 1	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Tél domicile :	Tél personnel :
Tél professionnel :	Courriel :

<input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> responsable légal 2	
Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Tél domicile :	Tél personnel :
Tél professionnel :	Courriel :

FRATRIE

(enfants scolarisés en maternelle et/ou élémentaire uniquement)

NOM	Prénom	né(e) le	École et classe en septembre 2020

Autorisation d'utilisation de l'adresse courriel

Dans le but de communiquer plus rapidement et efficacement, la Ville de Bezons souhaite utiliser votre adresse courriel pour faciliter les échanges et permettre l'envoi des factures de manière dématérialisée.

Par la communication de mon adresse courriel, j'accepte de :

- recevoir les informations communiquées par la Direction de l'enfance et des écoles
- recevoir mes factures de manière dématérialisée

à l'adresse courriel suivante :.....et déclare être pleinement informé(e) par ce biais.

En cas de changement d'adresse électronique, la mairie devra en être informée. Votre adresse courriel faisant l'objet d'un traitement automatisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse courriel. Pour l'exercer, adressez-vous à la Direction de l'enfance et des écoles (dee@mairie-bezons.fr). Cette information nominative est exclusivement à l'usage de la mairie et ne peut être communiquée à des tiers.

Fait à leSignature (précédée de la mention Lu et approuvé) :

Demande de prélèvement automatique

Pour simplifier vos démarches administratives, la Ville de Bezons propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal, le montant des factures relatives à la restauration scolaire et aux temps d'accueils périscolaires et extrascolaires.

Le prélèvement automatique vous permet :

- d'être sûr de payer dans les délais impartis même en cas d'absence
- de simplifier les démarches liées au paiement des factures

Comment faire ?

Il vous suffit de transmettre un relevé d'identité bancaire au guichet familles de l'Hôtel de Ville ou de l'envoyer à l'adresse facturation-dee@mairie-bezons.fr Une autorisation de prélèvement dûment complétée avec vos coordonnées bancaires vous sera ensuite envoyée pour validation et signature. Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

Si par la suite, vous souhaitez renoncer au prélèvement automatique, adressez une demande par courriel à facturation-dee@mairie-bezons.fr

